

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS

### ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la Société OA DESIGN (« Le Vendeur ») auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les Produits proposés à la vente.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement, et de délivrance des Produits commandés par les Clients.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

**Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.**

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

### ARTICLE 2 - Désignation du Vendeur

La Société OA DESIGN  
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 2, route de la Blauderie, la Flocellière, 85700 SEVREMONT (ci-après les « locaux »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 929 958 007  
Numéro : 07.80.31.63.37, Email : oadesign@groupe-ig.fr  
<https://groupe-ig.fr/>

### ARTICLE 3 - Commandes

**3-1** Le Client doit s'assurer, en amont de la commande, de l'adéquation entre les Produits qu'il souhaite commander et l'utilisation qu'il souhaite en faire. Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles des Produits, leur usage, les prix, les délais, le coût de livraison, ainsi que le délai de disponibilité des pièces détachées le cas échéant, sont communiquées préalablement à la commande.

En conséquence, les ventes ne seront parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit, matérialisée par l'établissement d'un devis dûment signé par le Client. A défaut de mention sur le devis, ce dernier sera valable 1 mois. Un email de confirmation de la commande sera adressé au Client dans les 48 heures maximum suivant réception du devis signé.

**3-2** Les éventuelles modifications demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit, après signature par le Client d'un devis spécifique et ajustement éventuel du prix. En cas de modification de la commande, le Vendeur sera délié des délais convenus pour son exécution et un nouveau délai sera fixé.

**3-3** Le bénéficiaire de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé à un tiers sans l'accord écrit et préalable du Vendeur. Les commandes transmises sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite du Vendeur et situations prévues aux présentes.

**3-4** Les Produits sont fournis aux tarifs du Vendeur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Vendeur. Ils seront majorés de toutes taxes en vigueur au jour de la commande.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant, notamment, les modalités et délais de livraison. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par le Vendeur.

**En outre, le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.**

### ARTICLE 4 - Obligation d'information

Le choix final des Produits, de même que leur destination et leur utilisation appartiennent dans tous les cas au Client. Néanmoins, le Vendeur est tenu à une obligation de conseil qui ne peut être mise en œuvre sans information claire et préalable du Client. A ce titre, et préalablement à l'élaboration du devis, le Client prendra soin d'informer le Vendeur notamment sur l'usage final auquel il destine les Produits vendus, les performances attendues, afin que l'offre proposée réponde aux attentes spécifiques du Client.

### ARTICLE 5 - Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le devis du Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le devis du Vendeur, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le devis et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de l'enlèvement ou de la délivrance des Produits.

Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par le Vendeur avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par le Vendeur à l'égard de tous les Clients au cours des trente derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

### ARTICLE 6 - Conditions de paiement

Les Produits proposés par le Vendeur sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix.

Toute somme versée d'avance sur le prix, arhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison (article L 214-2 du Code de la consommation).

Le prix est payable en totalité et en un seul versement, par virement bancaire, au jour de la passation de la commande.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la délivrance des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

### ARTICLE 7 - Délai de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en cas de vente à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours au plus suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris. Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Vendeur, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés; les frais de retour restent à la charge du Client. Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours au plus à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation.

**Il est toutefois rappelé que ne bénéficient pas de ce droit de rétractation, notamment :**

**les biens confectionnés à la demande du Client et notamment personnalisés, dont la fabrication nécessite des adaptations particulières pour répondre à des exigences techniques et esthétiques très précises.**

**les services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec l'accord du Client ou à sa demande expresse.**

### ARTICLE 8 - Remise des Produits - Délivrance

La délivrance des Produits s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Produits commandés. **Les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Vendeur.**

Conformément aux dispositions de l'article L 216-4 du Code de la consommation, la délivrance des Produits s'accompagne de la remise de la notice d'emploi, des instructions d'installation et d'un écrit mentionnant la possibilité de formuler des réserves.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

### 8.1 En cas de retrait des Produits dans les locaux du Vendeur

Le Client pourra choisir, préalablement à l'établissement du devis, de récupérer les Produits directement dans les locaux du Vendeur, aux horaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (hors jours fériés et périodes de fermeture annuelle).

En toute hypothèse, un email, et le cas échéant un sms d'information, seront envoyés par le Vendeur au Client, l'informant que sa commande est prête et qu'il peut venir la récupérer. **Afin de récupérer sa commande, le Client devra contacter le Vendeur par téléphone afin de prendre rendez-vous et devra présenter lors du retrait :**

- l'email ou le sms l'informant que la commande est prête, avec le numéro de la commande,
- une pièce d'identité en cours de validité.

Le Client peut toutefois mandater une tierce personne pour procéder au retrait de la commande, sous réserve que cette personne soit munie :

- d'une pièce d'identité en cours de validité,
- de la pièce d'identité du Client ayant passé commande,
- d'une copie de l'email ou du sms l'informant que la commande est prête, avec le numéro de la commande,

La commande reste disponible chez le Vendeur pendant un délai de 30 jours, à compter de la réception de l'email ou du sms informant de la mise à disposition au Client. Passé ce délai, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du Code civil. Le Client sera alors remboursé sans délai et au plus tard dans les 14 jours.

### 8.2 En cas de livraison par un transporteur

Les livraisons sont assurées soit directement par la Société OA DESIGN, soit par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Si le Produit n'a pu être livré au domicile du Client, un avis de mise à disposition est déposé par le transporteur dans la boîte aux lettres. Le Client sera alors tenu de récupérer le Produit directement dans les locaux du Vendeur, dans le délai maximal de 7 jours ouvrés à compter de la mise à disposition. Passé ce délai, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du Code civil. Dans tous les cas, les frais de livraison engagés par le Vendeur seront à la charge du Client. Une réexpédition sera possible, également aux frais du Client.

S'il est convenu que le/les Produit(s) soient livrés chez le Client ou à tout autre endroit qu'il aura désigné, cette livraison pourra se faire en son absence, après confirmation écrite de sa part (autorisation de dépôt sans signature). Dans cette hypothèse, le Client devra disposer d'un endroit sûr, adapté et sécurisé où le transporteur pourra déposer le colis. Dans le cas contraire, le Vendeur se réserve le droit de refuser le dépôt sans signature. La lettre de voiture fera office de preuve de livraison. **Le Client assumera seul la responsabilité du colis à partir de l'heure de dépôt indiqué sur le bordereau de livraison et dégage le Vendeur de toute responsabilité à cet égard.**

### 8.3 Délais de livraison - mise à disposition

Les Produits commandés par le Client seront livrés ou mis à disposition en France métropolitaine dans le délai indiqué sur le bon de commande et à défaut dans un délai maximal de 30 jours à compter de la commande.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer les Produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés.

Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 30 jours après la date indicative de délivrance, pour toute autre cause que la force majeure, le Client pourra notifier au Vendeur, dans les conditions prévues à l'article L 216-6 du Code de la consommation

- soit la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le Vendeur s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil (exception d'inexécution),

- soit la résolution de la vente, après avoir mis le Vendeur en demeure de s'exécuter dans un délai supplémentaire raisonnable non respecté par le Vendeur

La résolution peut être immédiate si le Vendeur refuse de s'exécuter ou s'il est manifeste qu'il ne pourra pas délivrer les Produits ou si le délai de délivrance non respecté constituait, pour le Client, une condition essentielle de la vente.

En cas de résolution de la vente, les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au profit du Client.

### 8.4 Réception des Produits

Lors de la réception des Produits, le Client est tenu :

- de procéder, lors de la livraison, à tous examens pour déceler les éventuelles avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents des Produits livrés ;
- d'inscrire les réserves sur le bon de livraison avec la date et sa signature, de façon précise et motivée, les réserves de type « sous réserve de déballage » étant insuffisantes ;

Le Client dispose d'un délai de 3 jours à compter de la délivrance pour formuler par écrit (courrier postal, courrier électronique) toutes réserves ou réclamations en cas de défaut ou de vice apparent des Produits livrés (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert).

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés exempts de tout vice apparent.

**Il est rappelé que l'absence de réserves formulées par le Client lors de la délivrance des Produits n'exonère pas le Vendeur de la garantie de conformité, telle que décrite ci-dessous.**

### 8.5 Retour des produits

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client.

Les Produits renvoyés sont accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le Vendeur les a livrés.

### ARTICLE 9 - Transfert de propriété - Transfert des risques

**LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS DU VENDEUR, AU PROFIT DU CLIENT, QU'IL S'AGISSE D'UN ACHAT IMMEDIAT OU D'UNE COMMANDE, NE SERA REALISE QU'APRES COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR CE DERNIER, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE DELIVRANCE DESDITS PRODUITS.**

**SAUF LORSQUE LE CLIENT FAIT APPEL A UN TRANSPORTEUR QU'IL A LUI-MEME CHOISI, INDEPENDANT DU VENDEUR, AUQUEL CAS LE TRANSFERT DES RISQUES EST EFFECTUE AU MOMENT DE LA REMISE DES PRODUITS COMMANDES PAR LE VENDEUR AU TRANSPORTEUR CHOISI PAR LE CLIENT, QUELLE QUE SOIT LA DATE DU TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS, LE TRANSFERT DES RISQUES DE PERTE ET DE DETERIORATION S'Y RAPPORTANT, NE SERA REALISE QU'AU MOMENT OU LE CLIENT PRENDRA PHYSIQUEMENT POSSESSION DES PRODUITS QUI VOYAGENT DONC AUX RISQUES ET PERILS DU VENDEUR.**

### ARTICLE 10 - Responsabilité du Vendeur - Garanties

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.

#### 10-1. Garantie légale de conformité

Le Vendeur s'engage à délivrer un bien conforme à la description contractuelle ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L217-5 du code de la consommation.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Produits et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client. Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois ou de douze mois s'il s'agit d'un bien d'occasion à compter de la délivrance des Produits, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Produits livrés par réparation ou leur remplacement ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Il appartient au Client de solliciter auprès du Vendeur la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement. La mise en conformité du bien a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client. La réparation ou le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé.

Tout Produit mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

En cas de remplacement du Produit non conforme lorsque, malgré le choix du Client la mise en conformité n'a pas été effectuée par le Vendeur, le remplacement fait courir, au profit du Client, un nouveau délai de garantie légale de conformité, à compter de la délivrance du Produit remplacé.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes au Vendeur, aux frais de ce dernier.

Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Client et au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

#### **10-2. Garantie légale contre les vices cachés**

Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

#### **10-3 . Exclusion de garanties**

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont délivrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de sa commande,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :<sup>1°</sup> Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;<sup>2°</sup> La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;<sup>3°</sup> La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;<sup>4°</sup> La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L 217-1 à L 217-32 du Code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L 241-5 du Code de la consommation). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien

#### **ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle**

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle notamment sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 12 - Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues.

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

#### **ARTICLE 13- Droit applicable - Langue**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 14 – Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur résiliation, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont les suivantes :

Soit par écrit : SAS MEDIATION SOLUTION – 222 Chemin de la Bergerie – 01800 SAINT JEAN DE NIOST  
Soit par mail : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)  
Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

La demande devra contenir : les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur, le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement du professionnel concerné (53609/VM/2409), un exposé succinct des faits, la copie de la réclamation préalable et tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc...).

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeure au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

#### **ARTICLE 15 - Information précontractuelle - Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L111-1 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquiescer les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Produits ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage;

- sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente
- en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;
- sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes CGV, dans les conditions prévues au Code de la consommation
- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;

Le fait pour le Client, de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.